

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

5. Signature d'un devis relatif à la mise en place de deux abris-bus sur les secteurs du Buis et des Essarts.

La commune a été sollicitée par une administrée en 2023 concernant la création, sur le secteur du Buis, d'un point d'arrêt de bus relatif aux transports scolaires du collège de Pierre-Buffière. Il s'agit d'un point d'arrêt très fréquenté qui ne permettait pas aux enfants de se mettre à l'abris en cas de pluie.

Il s'avère que malgré le fait qu'il s'agisse du réseau de transport géré par la Région Nouvelle Aquitaine, cette dernière, conformément à une délibération du 21 mars 2022, est seulement compétente pour la pose d'abris-bus sur les lignes structurantes du réseau.

Par ailleurs, Limoges Métropole Communauté urbaine, compétente en matière de transports, gère uniquement les arrêts liés aux transports scolaires de l'école primaire et des lignes de la STCLM.

Par conséquent sur ce secteur, la pose d'abris-bus est laissée à l'initiative de la commune.

Au vu de la fréquentation importante et afin de sécuriser ce point d'arrêt pour les enfants il est proposé de mettre en place un abris-bus sur le secteur du Buis ainsi que sur le secteur des Essarts qui a une fréquentation aussi importante.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les entreprises FRANCOMETAL, Pyrénées Equipements et SAS Aloes Red ont été consultées et ont déposé une offre.

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise FRANCOMETAL a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise FRANCOMETAL pour un montant de 10 650 € HT soit 12 780 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

